Opération Mamba/Affaire Santullo (suite mais pas fin)

Une gigantesque machine de blanchiment de fonds

L-J. N.

Libreville/Gabon

L'établissement de micro-finance, "Épargne et Développement du Gabon" (EDG) aurait servi à plusieurs transactions financières vers l'étranger via une banque de la place, au profit de Séricom-Gabon, et en violation de ses missions. Conséquence : son administrateur directeur général, Jean-Claude Kenmeugni, de nationalité camerounaise, a écroué à la prison centrale de Libreville, en même temps que notre compatriote Francis Martial Wassieme, homme de main de Guido Santullo, pour des faits supposés de corruption, association de malfaiteurs et de blanchiment d'argent entre 2015 et 2016.

IL Y A comme un fort parfum de blanchiment de fonds dans les transactions financières au profit de l'homme d'affaire italofranco-guinéen, Guido Santullo. L'enquête ouverte par la justice gabonaise pour des faits de corruption dans le cadre de l'opération Mamba, lancée par le gouvernement pour lutter contre la corruption et l'enrichissement illicite, a mis à nu une gigantesque machine procédant à des opérations financières délictueuses concernant les activités de l'établissement de micro-finance, "Épargne et Développement du Gabon" (EDG), dont le siège est à Libreville.

Cet établissement aurait servi ainsi au transfert des fonds vers l'étranger (Suisse, France, Italie) via une banque de la place, en violation de ses missions. Le tout dans l'opacité.

La justice s[']est intéressée aux activités de cette petite structure de micro-finance, au capital de 70 millions de francs, réservée (pourtant) aux petits épargnants ex-



Le siège social de EDG, sis au quartier Petit-Paris.



Une vue de certains...

m NF http://down.fri. D 12 05-10-2014

... chèques querellés.

clus du système bancaire normal et autres PMI-PME. Celle-ci gérait le compte de Séricom-Gabon, propriété de Santullo, qui a fait l'objet de virements de plus de 8 milliards de francs Cfa entre 2015 et 2016.

Ce compte va être utilisé comme compte courant

Communiqué du gouvernement

Mercredi 21 juin 2017 au soir, alors que le communiqué final sanctionnant les travaux du Conseil des ministres venait d'être rendu public à la télévision nationale, Monsieur Bruno Ben Moubamba, vice-Premier ministre, ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat social et du Logement, publiait un post sur sa page Facebook, à travers lequel il prétend que le gouvernement de la République aurait fait le choix de mettre le Gabon sous tutelle du Fonds monétaire international (FMI).

Outre que cette affirmation est erronée, elle est de nature à mettre à mal la cohésion gouvernementale et constitue une violation flagrante des dispositions de l'article 33 de la Constitution relatives à la solidarité des membres du gouvernement.

Il est utile à ce stade, pour la bonne compréhension de l'opinion, d'indiquer que l'accord conclu avec le FMI découle du Programme de Relance économique (PRE) adopté par le gouvernement et ce, après plusieurs séances auxquelles Monsieur le vice-Premier ministre a participé.

Les négociations avec le FMI qui ont engagé l'ensemble du gouvernement, ont abouti à un appui budgétaire à travers lequel le Programme de Relance économique bénéficiera de l'expertise du FMI et des autres institutions multilatérales pour sa mise en œuvre.

C'est pourquoi, le Premier ministre, Chef du gouvernement, Monsieur Emmanuel Issoze Ngondet, rappelle à nouveau que les fonctions de membre du gouvernement obligent à la réserve et à la solidarité. Et lorsqu'un ministre a des réserves à exprimer sur un sujet, il le fait en toute liberté dans les instances appropriées.

La rue et les réseaux sociaux ne sauraient être le réceptacle des points de vue que l'on n'a pas émis durant la tenue des instances gouvernementales.

Fait à Libreville, le 22 juin 2017-06-22 Pour le Gouvernement Le Ministre d'Etat, Porte-Parole du Gouvernement Alain-Claude Bilie-By-Nze

pour diverses transactions telles que le paiement de salaires des employés, le paiement des sous-traitants, celui des loyers et aussi pour des virements sur le compte Sericom-Guinée, appartenant à l'homme d'affaires italo-franco-guinéen, ainsi qu'à Lyon (France) et en Italie. Les enquêteurs se sont notamment intrigués de ce que les comptes ouverts dans les établissements bancaires BGFI Bank, UGB, ORABANK, etc., n'ont pas été utilisés pour de telles opérations. Plusieurs copies de chèques de plusieurs millions de nos francs, des ordres de virements à des tierces personnes et autres pièces à conviction ont été versées au dossier.

Dans ces opérations qui apparaissent bien comme d'un blanchiment de capitaux, Jean-Claude Kenmeugni, administrateur directeur général de EDG, serait en première ligne. Ce dernier, né le 13 mars 1971 à Batié (Cameroun), à la tête de cette structure depuis 2009, aurait mis à contribution son établissement de microfinance pour permettre à Santullo d'échapper au contrôle du système bancaire régulier. D'importants mouvements financiers vers

d'autres banques s'élevant souvent à 100 millions de francs Cfa étaient régulièrement opérés depuis cette structure de seconde catégorie, en violation de l'article 7 du règlement relatif aux conditions d'exercice et de contrôle des activités dans le secteur de la microfinances en zone Cémac.

COMPLICITE • Quand à Francis Martial Wassieme, un compatriote présenté comme étant «l'homme de main » de Santullo, il était chargé, par ailleurs, toujours selon les enquêteurs, de faire parvenir des colossales sommes aux personnes avec lesquelles son patron était "en affaires" ou "en association". Ce que l'homme d'affaires Santullo, lui-même, a toujours réfuté, en déclarant n'avoir jamais donné de l'argent à quiconque.

Reste que si l'enquête a révélé le rôle joué respectivement par Kenmeugni et Wassieme, - tous deux actuellement en détention à la prison centrale de Libreville pour complicité de blanchiment de fonds et association de malfaiteurs -, les enquêteurs se penchent aussi sur celui joué par le ministère de l'Économie, à l'époque de Magloire Ngambia, pour savoir si des contrôles avaient été bien opérés ou pas. Les responsables de ce département ministériel avaient-ils eu connaissance de ces opérations? Des questions se posent aussi concernant le patron de EDG. Comment Kenmeugni, arrivée au Gabon en 1998, chauffeur privé d'un cadre du Trésor public, est-il parvenu, dix ans plus tard, au sommet de cette institution de micro-finance? Surtout qu'il est établi que ce dernier ne disposait d'aucune référence et encore moins d'expérience professionnelle d'au moins dix ans dans une fonction d'encadrement de haut niveau. Le règlement pour la création d'une structure de micro-finance, exige la détention au moins d'une licence en finance, en économie ou en science juridique ainsi qu'une longue pratique professionnelle dans la finance.

L'enquête encore en cours permettra d'en savoir un peu plus sur les activités de cet établissement, son principal dirigeant, et d'établir les responsabilités ministérielles dans cette affaire de blanchiment de fonds, mais surtout sur toutes les transactions financières douteuses réalisées au profit de l'homme d'affaire italofranco-guinéen. A suivre...

